



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 août 2004

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Application de la Déclaration sur l'octroi  
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 17 août 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Algérie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la publication de la lettre datée du 27 juillet 2004 que vous a adressée Monsieur le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et dont vous trouverez ci-joint copie, en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Abdallah **Baali**



**Annexe à la lettre datée du 17 août 2004,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Depuis la démission de votre Envoyé spécial pour le Sahara occidental, M. James Baker, il est fait état dans certains milieux, et avec insistance, de démarches, d'initiatives et de suggestions diverses en rapport avec la question du Sahara occidental et avec le développement des relations algéro-marocaines.

Je dois vous dire tout d'abord que je regrette profondément la démission de M. James Baker, qui s'était dévoué à trouver un règlement satisfaisant à un problème qui se pose depuis maintenant une trentaine d'années. Je le regrette d'autant plus que M. Baker était parvenu à faire avancer sa solution jusqu'à présenter des suggestions unanimement approuvées par le Conseil de sécurité et que la bonne volonté des deux parties au conflit, le Maroc et le Front POLISARIO, aurait pu transformer en règlement définitif.

L'objet de ma lettre est de vous préciser à nouveau la position algérienne en ce qui concerne le problème du Sahara occidental et également les relations bilatérales algéro-marocaines. L'Algérie continue de considérer la question du Sahara occidental comme un problème de décolonisation, déjà pris en charge en tant que tel par les Nations Unies, et devant trouver son dénouement à travers l'exercice de son droit à l'autodétermination par le peuple sahraoui. La position de l'Algérie repose donc sur la légalité internationale et reflète les engagements de l'Algérie en tant que Membre des Nations Unies. Ce conflit mettant en cause le peuple sahraoui et la puissance occupante, c'est-à-dire le Maroc, tout règlement doit nécessairement intervenir par accord entre ces deux parties. Nous considérons donc comme un procédé purement dilatoire toute tentative d'inscrire le problème du Sahara occidental dans un contexte algéro-marocain, car l'Algérie ne peut ni ne veut se substituer au peuple sahraoui dans la détermination de son avenir.

En ce qui concerne les relations bilatérales entre l'Algérie et le Maroc, je puis vous assurer une fois encore, d'abord de notre volonté sincère de les développer et de les élargir le plus possible, ensuite de ce que nous n'opposons aucune condition préalable à ce développement. Nous considérons de plus qu'il n'y a aucune raison pour que la question du Sahara occidental interfère dans nos rapports avec le Maroc, l'Algérie n'ayant pas une part directe à ce conflit et, comme je l'ai réaffirmé plus haut, l'Algérie ne se comportant à ce sujet que comme un Membre des Nations Unies soucieux du respect et de l'application des principes de la Charte des Nations Unies.

Ayant ainsi clarifié la position algérienne sur ces deux points qui semblent donner lieu à certaines spéculations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général et Cher ami, les assurances de ma très haute et cordiale considération.

**Abdelaziz Bouteflika**